

l'examen des demandes des ministères. Mais l'essentiel est que les ministres eux-mêmes prennent part aux débats, ce qui fait qu'ils auront en tête les points importants quand un projet particulier sera soumis par un ministère.

Le sénateur HAIG: Je propose que nous laissions la parole aux commissaires de la Commission du service civil. Je ne veux critiquer personne, mais une bonne part de ce qui se dit ce matin a déjà été dit l'autre jour. Peut-être ceux qui ont posé ces questions alors sont-ils absents aujourd'hui. Plusieurs questions en tout cas sont répétées aujourd'hui. La seule façon dont un comité comme le nôtre puisse fonctionner efficacement serait d'avoir la présence des mêmes sénateurs à chaque séance. Il est inutile de répéter deux fois la même chose. On ne devrait pas demander à des sénateurs de s'asseoir ici et d'entendre le même témoin répondre deux fois aux mêmes questions. Je tiens à féliciter M. Deutsch pour la façon dont il a répondu aux questions qui lui ont été posées au cours des deux séances, car il a donné en somme les mêmes réponses. Il n'y a pas de doute qu'il dit la vérité.

Le PRÉSIDENT: Nous avons entendu le témoignage de M. Deutsch l'autre jour alors que malheureusement certains membres du Comité n'étaient pas présents. Vous pourrez obtenir les délibérations de cette séance dès qu'elles seront imprimées. Il n'est certes pas souhaitable de se répéter, mais j'ai cru que différentes questions pourraient avoir été soulevées par le témoignage de M. Deutsch.

Le sénateur ISNOR: J'étais présent à la séance de l'autre jour. M. Deutsch nous a clairement décrit le travail exécuté par le Conseil du Trésor. Je dois cependant faire remarquer que nous n'avions pas à ce moment-là les documents qui sont entre nos mains aujourd'hui, et que nous ne pouvions par conséquent pas les étudier. Je sais que, depuis lors, certains sénateurs ont eu le temps de le faire et qu'ils ont des questions à poser. Pour ma part j'ai une question à poser à propos des sociétés d'État. Les questions d'emploi sont-elles assujéties dans ces organismes à la même réglementation et aux mêmes exigences que dans les services fédéraux relevant de la Commission du service civil?

M. DEUTSCH: Non, sénateur Isnor. Ni la Commission du service civil ni le Conseil du Trésor n'ont à s'occuper du personnel des sociétés d'État. Les lois constituant ces sociétés les autorisent à engager leur propre personnel aux conditions qu'elles déterminent elles-mêmes.

Le sénateur ISNOR: Monsieur le président, je m'attendais à cette réponse et c'est d'ailleurs pour cela que j'ai posé ma question. Premièrement, je voulais savoir pourquoi cet article a été inscrit dans la liste n° 1. Deuxièmement, je désirais être en mesure de faire ressortir à l'occasion que le gouvernement devrait régir ces établissements de la même façon que les ministères. Il est à noter par exemple, si nous considérons l'année 1939, qu'elles groupaient 69,000 employés, alors qu'elles en ont actuellement 136,000. Ces chiffres expriment un accroissement considérable qui échappe du point de vue des dépenses aux réglementations du gouvernement et de la Commission du service civil.

Le sénateur CONNOLLY: Je préférerais le mot "régie".

Le sénateur ISNOR: Si vous préférez.

M. DEUTSCH: La plus considérable de ces compagnies est le National-Canadien. Le groupe comprend le National-Canadien, Air-Canada, la "Polymer Company" et l'"Eldorado Company", ainsi qu'un certain nombre de compagnies de ce genre. Ce sont pour une bonne part des entreprises commerciales qui sont simplement la propriété du gouvernement. La loi les constituant en société leur permet d'engager du personnel aux conditions qu'elles déterminent elles-mêmes; nous n'intervenons pas dans leurs questions de personnel ni autres du même genre. Évidemment ces compagnies doivent rendre compte au gouver-